



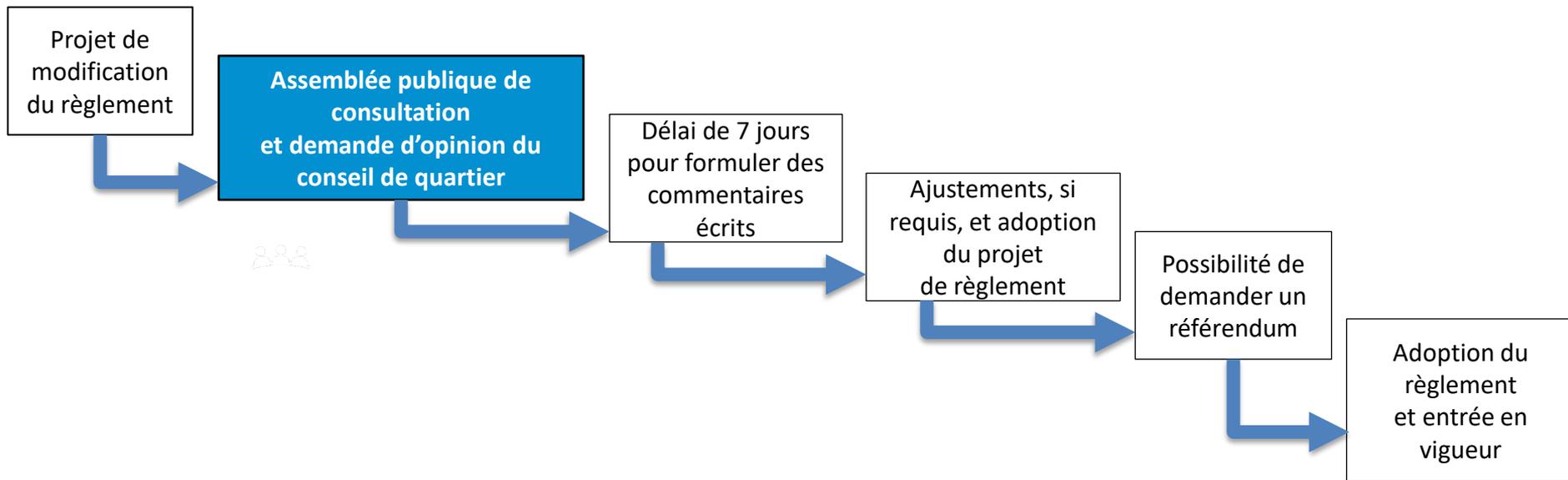
# Amendement du règlement d'urbanisme

## **AJOUT DE L'USAGE RÉSIDENTIEL, zone 19218Cc**

Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier du Vieux-Limoilou  
21 mai 2025



# PROCESSUS D'AMENDEMENT



# SITE : SITUATION ACTUELLE



Images de  
2023





# PLANIFICATION URBAINE

- Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération
  - ▶ Autorise l'usage résidentiel
  - ▶ Objectif : *Densifier le milieu construit de l'agglomération*
- Plan directeur d'aménagement et de développement de la ville
  - ▶ Autorise l'usage résidentiel
  - ▶ Objectif : *Fournir une gamme de logements diversifiés, de qualité et en nombre suffisant.*



# AMENDEMENT : OBJETS



## Usages

Normes actuelles	Normes proposées
Logement <b>Interdit</b>	Logement <b>Autorisé</b>

# AMENDEMENT : OBJETS



## Implantations

Normes actuelles	Normes proposées
Marge arrière <b>Zéro mètre</b>	Marge arrière <b>3 mètres pour l'usage résidentiel seulement</b>

# AMENDEMENT : OBJETS



## Normes particulières

Normes actuelles	Normes proposées
<p>Écran visuel sous forme d'une clôture opaque de 2 mètres de haut <b>Inexistante</b></p>	<p>Écran visuel sous forme d'une clôture opaque de 2 mètres de haut <b>Exigée</b></p>
<div style="background-color: #4a86e8; border-radius: 15px; height: 162px;"></div>	
<div style="background-color: #4a86e8; border-radius: 15px; height: 165px;"></div>	

# APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

- Selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 123, **plusieurs normes** du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 19218Cc, R.V.Q. 3452* sont **susceptibles d'approbation référendaire**.
- Il s'agit des normes :
  - La *Classe Habitation* (article 2).
  - La marge de recul arrière (article 2).
  - L'aire d'agrément (article 2).
  - L'ajout de l'écran visuel au plan de zonage (article 1).

# PROCHAINES ÉTAPES

Étape	Approximation
Assemblée publique de consultation	21 mai
Demande d'opinion au conseil de quartier	21 mai
Période de 7 jours - réception commentaires écrits	22 au 28 mai
Adoption du projet de règlement et avis de motion	17 juin
Adoption du règlement	2 juillet
Entrée en vigueur du règlement	Semaine du 7 ou 14 juillet

**Merci**